**LEASING OPERATIONNEL –CLAUSE MARCHES PUBLICS**

Clause-type à insérer dans les marchés publics de leasing opérationnel pour permettre la perception en Région wallonne de la taxe de mise en circulation et de la taxe de circulation.

(…)

**Fixation des prix**

Le présent marché est à prix global.

Le paiement sera effectué selon un loyer mensuel pendant toute la durée du contrat. L’adjudicataire adressera mensuellement une facture régulièrement établie.

Le montant du loyer devra couvrir à tout le moins les éléments suivants :

* Financement de la voiture ;
* L’équipement légal exigé par le code de la route ou toute autre disposition règlementaire pendant la durée de la location ;
* Les frais de l’inspection automobile dans les cas où elle serait requise par la loi, avant la mise en circulation du véhicule ;
* Les entretiens prévus par le constructeur ;
* Les réparations mécaniques dues à l’usure normale du véhicule ;
* Les pneus été/hiver ;
* L’assistance routière nationale et internationale 24/24h ;
* La mise à disposition d’un véhicule de remplacement plus amplement décrit en annexe 2, en cas de retard de livraison de la voiture prévue ;
* Véhicule de remplacement hybride équivalent si l’entretien ou la réparation du véhicule faisant l’objet du présent cahier des charges est supérieure à 8 heures ouvrables ;
* La mise à disposition d’un véhicule de remplacement, en cas de sinistre, suivie, dans les plus brefs délais, de la fourniture d’un véhicule équivalent au véhicule sinistré.

**Resteront à charge du pouvoir adjudicateur :**

* Toute dépense relative à l’utilisation du véhicule non comprise dans le prix de location (ex : frais de parking, amendes, frais de lavage, carburant, …)
* Le coût de toute fourniture ou prestation relative au véhicule qui n’est pas expressément compris dans le prix de location ;
* Les assurances
* Les taxes d’immatriculation et de circulation.